

indices des prix à la consommation

MARS 1984

(décembre 1982 = 100)

Années et mois	Indice général 100%	Indices des groupes de dépenses										Variations en %			Anciens indices	
		alimen- tation 21%	boissons et tabacs 5%	habille- ment 7%	loyer 18%	chauffage et éclairage 5%	aména- gement et entretien du logement 6%	transports et commu- nications 14%	santé et soins per- sonnels 8%	instruction et loisirs 16%	en un mois	en un an	depuis le début de l'année	septembre 1966 = 100	septemb- re 1977 = 10	
indice genevois																
1983																
janv.	100,2	100,5	100,0	100,0	100,0	97,1	100,0	99,6	103,2	100,0	0,2	5,1	0,2	209,6	123,1	
févr.	100,4	101,7	100,4	100,0	100,0	90,8	100,0	99,2	103,2	101,9	0,2	5,3	0,4	210,0	123,4	
mars	100,7	102,9	100,4	101,0	100,0	90,0	101,1	98,9	103,4	101,9	0,3	5,3	0,7	210,7	123,8	
avril	101,1	104,4	100,4	101,0	100,0	90,8	101,1	99,2	103,4	101,9	0,4	5,1	1,1	211,5	124,3	
mai	101,4	103,6	101,1	101,0	103,0	89,9	101,1	100,1	104,5	100,1	0,3	4,4	1,4	212,1	124,6	
juin	101,9	104,9	101,1	102,0	103,0	91,6	101,4	100,1	104,8	100,1	0,5	4,4	1,9	213,1	125,2	
juil.	101,5	103,3	101,1	102,0	103,0	90,5	101,4	100,4	104,8	100,1	-0,4	4,0	1,5	212,4	124,8	
août	101,8	102,8	101,2	102,0	103,0	92,7	101,4	100,3	104,8	102,2	0,3	3,5	1,8	213,1	125,2	
sept.	102,0	103,4	101,2	103,7	103,0	92,0	101,6	100,0	105,0	102,2	0,2	3,3	2,0	213,5	125,4	
oct.	102,3	104,4	101,2	103,7	103,0	91,8	101,6	100,7	105,0	102,2	0,3	3,4	2,3	214,1	125,8	
nov.	103,1	104,2	100,8	103,7	104,6	94,7	101,6	101,3	105,0	103,9	0,7	3,0	3,1	215,6	126,7	
déc.	103,1	104,2	100,8	104,8	104,6	93,9	102,0	101,3	105,1	103,9	0,1	3,1	3,1	215,8	126,8	
1984																
janv.	104,0	105,5	100,8	104,8	104,6	100,2	102,0	101,4	108,1	103,9	0,8	3,8	0,8	217,6	127,8	
févr.	104,4	106,8	101,0	104,8	104,6	99,7	102,0	101,1	108,1	105,0	0,4	4,0	1,2	218,4	128,3	
mars	105,1	108,3	101,0	106,2	104,6	99,1	103,0	103,3	108,2	105,0	0,7	4,4	1,9	219,9	129,2	
indice suisse																
1983																
janv.	99,9	100,4	100,0	100,0	100,0	95,4	100,0	99,3	101,3	100,0	-0,1	4,8	-0,1	209,9	124,5	
févr.	100,0	101,0	100,3	100,0	100,0	91,2	100,0	98,9	101,3	101,7	0,1	4,8	0,0	210,2	124,7	
mars	100,2	101,8	100,3	100,9	100,0	89,8	101,0	98,4	101,6	101,7	0,2	4,8	0,2	210,6	124,9	
avril	100,5	102,7	100,3	100,9	100,0	91,5	101,0	98,6	101,6	101,7	0,3	4,5	0,5	211,2	125,3	
mai	100,6	102,2	100,5	100,9	101,5	90,7	101,0	99,5	102,7	100,2	0,1	3,3	0,6	211,4	125,4	
juin	101,0	103,6	100,5	101,3	101,5	91,8	101,3	99,6	102,9	100,2	0,4	2,8	1,0	212,3	125,9	
juil.	100,8	102,4	100,5	101,3	101,5	91,6	101,3	99,8	103,2	100,2	-0,2	2,2	0,8	211,9	125,7	
août	101,1	101,2	100,7	101,3	101,5	93,6	101,3	99,8	103,2	102,8	0,3	1,7	1,1	212,4	126,0	
sept.	101,2	101,4	100,7	101,9	101,5	93,8	101,5	99,7	103,4	102,8	0,1	1,4	1,2	212,7	126,2	
oct.	101,4	102,4	100,7	101,9	101,5	92,6	101,5	100,3	103,5	102,8	0,2	1,4	1,4	213,2	126,5	
nov.	102,1	102,9	100,6	101,9	102,5	95,3	101,5	100,7	103,5	103,9	0,6	1,8	2,1	214,6	127,3	
déc.	102,1	103,0	100,6	102,6	102,5	94,3	101,7	100,8	103,7	103,9	0,1	2,1	2,1	214,7	127,3	
1984																
janv.	102,5	103,9	100,6	102,6	102,5	96,3	101,7	100,9	104,6	103,9	0,4	2,7	0,4	215,5	127,8	
fév.	102,9	104,8	100,5	102,6	102,5	96,4	101,7	100,6	104,6	105,3	0,4	2,9	0,7	216,2	128,3	
mars	103,5	106,1	100,5	103,6	102,5	95,8	102,4	102,7	104,8	105,3	0,7	3,4	1,4	217,6	129,1	

¹⁾ Obtenus par raccordement des indices genevois et suisses actuels aux anciens indices de base septembre 1966 et septembre 1977 = 100.

Remarques: — pour calculer l'indice suisse sur base août 1939 = 100, il faut multiplier l'indice suisse (décembre 1982 = 100) par 474,9, valeur de l'indice de base août 1939 = 100 à fin décembre 1982, et diviser par 100;
— les indices, calculés avec 4 décimales, sont publiés avec une décimale; ces arrondis expliquent certaines différences entre les taux de variations cités et ceux que le lecteur peut calculer.



SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE

Rue du 31-Décembre 8 Case postale 36 1211 Genève 6 ☎ 36 14 00

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

Calculé par le service cantonal de statistique (SCS), l'indice genevois des prix à la consommation progresse de + 0,7 % en mars. Le taux annuel de renchérissement atteint actuellement + 4,4 %. La hausse des prix du premier trimestre 1984 s'élève à + 1,9 %.

L'évolution de l'indice de ce mois est influencée en premier lieu par la hausse de + 17,5 % des tarifs postaux et téléphoniques, qui n'avaient pas augmenté depuis 1976. Celle-ci se traduit par une variation de + 0,3 % de l'indice général. Le reste de l'augmentation mensuelle découle principalement d'une progression de + 1,3 % de l'alimentation, d'une hausse trimestrielle de + 1,3 % de l'habillement et d'un renchérissement de + 1,0 % des prix de l'aménagement et de l'entretien du logement. A ces hausses s'oppose, pour le deuxième mois consécutif, une légère baisse du mazout, qui entraîne un recul du groupe chauffage et éclairage.

EVOLUTION GENERALE

En mars, sur les 19 200 prix observés par le SCS 11,6 % ont progressé depuis le précédent relevé, 6,3 % ont diminué et 82,1 % sont restés inchangés. Au cours du premier trimestre, la proportion mensuelle moyenne de hausses de prix entre deux relevés s'élève à 12,0 %, celle des baisses à 6,5 % et celle des prix inchangés à 81,5 %. La fréquence des majorations de prix est légèrement plus forte qu'en 1983 mais nettement plus faible qu'en 1982 et 1981. Pour l'instant, l'accélération du taux de renchérissement ne s'accompagne pas d'un élargissement de la tendance des prix à la hausse. L'augmentation de l'indice au premier trimestre (+ 1,9 %) est plus marquée qu'en 1983 (+ 0,7 %) et 1982 (0,7 % également). Toutefois, elle est notablement influencée par des adaptations de divers tarifs publics qui en expliquent les 40 %. Si ceux-ci étaient restés inchangés, la hausse trimestrielle se serait fixée à + 1,2 %.

Par ailleurs, les prix des marchandises importées, qui contribuèrent à modérer le renchérissement l'an passé (- 0,9 % au premier trimestre, + 1,4 % sur l'ensemble de l'année) se redressent (+ 1,5 % au premier trimestre 1984). Leur évolution reste toutefois plus modérée que celle des biens et services suisses (+ 2,1 % au premier trimestre 1984 et + 3,9 % pour l'année écoulée).

EVOLUTION PAR GROUPE DE DEPENSES

L'augmentation mensuelle de l'alimentation (+ 1,3 %; en un an : + 5,2 %) découle, d'une part, de fortes hausses saisonnières des fruits (+ 7,8 %), des légumes (+ 7,1 %), des pommes de terre (+ 2,1 %) et des oeufs (+ 2,6 %) et, d'autre part, de majorations sensibles de la viande de porc (+ 1,9 %) et du chocolat (+ 1,2 %). Des baisses sur le poisson frais (- 8,3 %), la volaille (- 2,5 %) et la crème (- 1,1 %) jouent un rôle modérateur.

La progression trimestrielle de l'habillement (+ 1,3 %; en un an : + 5,2 %) se répartit sur presque la totalité des articles. Les principales augmentations sont observées sur les vêtements pour bambins (+ 14,7 %), pour jeunes gens (+ 3,6 %), pour femmes (+ 1,2 %), les retouches aux vêtements (+ 2,7 %) ainsi que les réparations de chaussures (+ 2,9 %).

Le mazout enregistre à nouveau un recul (- 1,0 %) qui entraîne celui du chauffage et de l'éclairage (- 0,6 %; en un an : + 10,1 %). Le prix de ce combustible retrouve à peu près son niveau de décembre 1983, mais dépasse de 4,3 % sa moyenne de l'an passé.

La variation trimestrielle de l'aménagement et de l'entretien du logement (+ 1,0 %; en un an : + 1,9 %) recouvre surtout des hausses des tarifs des teintureries (+ 1,9 %) et des réparations du logement (+ 2,3 %) et, dans une moindre mesure, des augmentations d'articles d'aménagement (+ 0,6 %).

L'adaptation des tarifs des PTT (+ 17,5 %) qui n'avaient plus varié depuis 8 ans explique plus de 40 % de la hausse de l'indice général de ce mois et se répercute sur le groupe des transports et communications (+ 2,2 %; en un an : + 4,5 %).

La faible progression trimestrielle de la santé et des soins personnels (+ 0,1 %; en un an : + 4,6 %) résulte essentiellement de majorations de prix des services des coiffeurs (+ 0,5 %) et des médicaments (+ 0,3 %), la majorité des articles ne variant pas ou peu. Citons toutefois une baisse des savons de toilette et mousses pour le bain (- 2,1 %).